

TARIFS SALARIES

Calculés sur la base du PPMS en vigueur soit 3 218. 00€ en 2016

Date d'effet de l'offre : 1^{er} Janvier 2016



Cotisations TTC* Mensuelles - Contrat collectif entreprise obligatoire	
	Adulte
VIVA 1	0.626% PMSS
Soit	20.14 €

AYANTS-DROITS & OPTIONS

La couverture d'un ayant-droit (conjoint ou enfant - 3^{ème} enfant gratuit) sera considérée comme une option payable à titre privé selon la tarification négociée ci-dessous :



	Adulte	Enfant
VIVA 1	0.626% PMSS	0.435% PMSS
Soit	20.14 €	13.99€

Le choix d'une option pour le salarié ou ses ayants-droits sera payable à titre privé et par personne en sus du tarif VIVA 1 selon la tarification négociée ci-dessous (tarifs 2015):



COTISATIONS TTC* MENSUELLES 2015 - CONTRAT SALARIÉ RESPONSABLE OPTIONNEL		
	ADULTE	ENFANT
VIVA'PLUS 2	0.502 % PMSS	0.213 % PMSS
soit	15.91 €	6.75 €
VIVA'PLUS 3	0.891 % PMSS	0.369 % PMSS
soit	28.24 €	11.70 €
VIVA'PLUS 4	1.090 % PMSS	0.439 % PMSS
soit	34.55 €	13.92 €
COTISATIONS TTC* MENSUELLES 2015 - CONTRAT SALARIÉ NON RESPONSABLE OPTIONNEL		
	ADULTE	ENFANT
VIVA'SUP 5	2.239 % PMSS	0.920 % PMSS
soit	70.98 €	29.16 €
VIVA'SUP 6	2.814 % PMSS	1.127 % PMSS
soit	89.20 €	35.73 €

Les coordonnées d'un Conseiller Mutualia dédié vous sera communiqué à partir de Janvier 2016

Ce tarif n'est valable que si le coefficient familial moyen de la population couverte (nombre moyen de personnes couvertes par famille) est inférieur ou égal à 3,5. Dans le cas contraire, nous vous proposons de vous rapprocher de votre conseiller qui vous proposera une tarification adaptée à votre situation. De même, en cas de différence significative entre l'effectif déclaré et l'effectif en gestion à la fin du 1^{er} trimestre suivant la souscription, la mutuelle se réserve le droit de réviser son tarif. Cette proposition est valable jusqu'au 31/12/2015.

Les cotisations seront réglées selon les modalités indiquées en page 2 du présent document.

* Taxes au 01/01/2015 : CMU = 6,27 %, TSCA contrat responsable = 7 %, TSCA contrat non responsable : 14% - Cotisation mensuelle en euros. Donnée à titre indicatif sur la base du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale en vigueur au 01/01/2015 soit 3 170€.